

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 avril 2018

EQUILIBRE DANS LE SECTEUR AGRICOLE ET ALIMENTAIRE - (N° 627)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CE917

présenté par
M. Forissier et M. Aubert

ARTICLE PREMIER

A l'alinéa 28, substituer aux mots :

« l'autre partie »

les mots :

« son client ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit de rendre le présent texte plus précis afin d'éviter les écueils de la Loi n°2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique.